

SEANCE DU 1 SEPTEMBRE 2020

Date de convocation : 25 août 2020

Date d'affichage : 29 septembre 2020

L'an deux mille vingt le 1^{er} septembre à 20 heures 15, le Conseil Municipal de CAMBERNON, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Philippe VAUGEOIS, Maire.

Présents : MM. Christine BISSON, Benoît FOURREAU, Alexandre HERMAN, Martine HERMAN, Guillaume IZIQUEL, Prescilla LEGLUAIS, Jacky MARIE, Jérôme MAUGER, Michel PENLAE, Bastien PEZERIL, Joël PEZERIL, Céline ROCQUES, Philippe VAUGEOIS.

Absentes excusées : Mmes Marie-Laure LEHENAFF et Nadia CHETTOUH.

Secrétaire de séance : Mme Prescilla LEGLUAIS.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 7 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 7 juillet 2020.

EVOLUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement versé par l'État pour la Commune en 2020.

Contrairement à ce que le Gouvernement a pu annoncer, cette dotation diminue de 1.66 % par rapport à 2019 soit un montant de 69 343 €.

Il constate depuis l'année 2015 une diminution de 10 000 €.

ANALYSE FINANCIERE DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE PAR LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'analyse financière du Budget Général effectuée par la Direction Générale des Finances Publiques pour l'année 2019.

Dans ce rapport, il est fait état notamment du montant d'endettement de la Commune par rapport aux Communes de même population, à savoir pour Cambernon le montant de la dette s'élève à 3 euros alors que pour les Communes de même strate elle s'élève à 73 euros.

En ce qui concerne les taux de fiscalités, le taux de la Taxe d'Habitation est de 7,37 % pour Cambernon alors que pour les autres Communes le taux est de 12,38 % ; pour le Foncier Bâti le taux s'élève à 8,55 % alors que pour les autres Communes il s'élève à 15,41 % et enfin pour le Foncier Non Bâti le taux s'élève à 20,16 % alors que pour les autres Communes il s'élève à 43,63 %.

CHEMIN DE LA BESNETIERE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la facture reçue de l'entreprise LAISNEY TP d'un montant final de 23 760.46 € TTC relative aux travaux de voirie de La Besnetière et du Roqueray.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, déclarent cette facture conforme et demandent la mise en paiement.

RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES (CHEMINS)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les conclusions rendues par la Commission d'Appel d'Offres au sujet de la réfection des chemins de La Bretonnière et de La Landelle qui s'est réunie le 27 août 2020.

Cinq entreprises ont répondu, le devis présenté par l'entreprise LEHODEY TP étant le moins disant, après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (12 voix pour et 1 abstention), décident de conforter les conclusions de la Commission, à savoir retenir l'entreprise LEHODEY TP pour un montant de travaux de 12 941,00 € HT soit 15 529,20 € TTC.

FONDS INTERCOMMUNAL DE RELANCE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE LOCAL

Par délibération en date du 18 juillet 2020, Coutances Mer et Bocage a créé le Fonds Intercommunal de Relance de l'Economie et du Commerce Local. Les communes ont été invitées à y contribuer à hauteur de 1 ou 3 € par habitant (3 € pour les communes dites Pôle de service, 1 € pour les autres). Pour notre Commune, le nombre d'habitants est de 725, ce qui arrêterait le montant de la contribution communale à 725 €.

L'objectif est de soutenir l'économie et le commerce local au regard de la crise sanitaire en cours. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver une contribution au Fonds Intercommunal de Relance de l'Economie et du Commerce Local à hauteur de 725 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve une contribution au Fonds Intercommunal de Relance de l'Economie et du Commerce Local à hauteur de 725 €.

INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Par référence à la circulaire n° 87-225 du 2 février 1987 de Monsieur le Préfet de la Manche, concernant l'indemnité de gardiennage des Églises Communales ; le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder l'indemnité due pour l'année 2020, à savoir 120.97 € à Monsieur Claude LEPRIVEY demeurant La Cuirerie 50200 CAMBERNON.

COMPTE RENDU DE L'EXPERTISE DE LA SALLE DES FETES

Suite au litige qui oppose la Commune à l'entreprise Marie-Toit, Monsieur le Maire précise que la Société d'expertise SARETEC est intervenue le 17 juillet et qu'il en ressort les conclusions suivantes : un accord est trouvé entre les parties lors de l'expertise, la société Marie Toit accepte de réaliser les travaux de remplacement des dalles du plafond à ses frais et le remplacement des châtières défectueuses.

RENTREE SCOLAIRE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du bilan de la rentrée scolaire qui s'est déroulée le mardi 1er septembre 2020.

Il leur précise notamment que 101 élèves fréquentent le RPI CAMBERNON/MONTHUCHON, 67 sur le site de CAMBERNON et 34 sur celui de MONTHUCHON.

TARIFS DE LA CANTINE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu de la Société API RESTAURATION de MONDEVILLE concernant l'actualisation des prix de repas au 1^{er} septembre 2020 ; à savoir le maintien de la tarification actuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter les tarifs des repas ; à savoir 3,30 € pour les enfants et 4,20 € pour les adultes.

ASSURANCE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de modification du contrat d'assurance « villassur4 » en remplacement du contrat « villassur3 » et ceci sans augmentation de tarif. Le contrat "villassur4", nouvelle version, permet

- d'adapter notre garantie "responsabilité générale" à nos compétences réellement exercées, il répond ainsi aux évolutions de l'organisation territoriale,
- une meilleure prise en charge au titre de la garantie "protection juridique" avec un barème adapté,
- et de bénéficier de la garantie protection fonctionnelle des élus imposée par la loi du 27/12/2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ce projet de modification du contrat d'assurance « villassur4 » et autorise Monsieur le Maire à le signer.

REPRESENTANTS DES MEMBRES SIEGEANT A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est chargée d'évaluer les charges transférées entre les communes et l'intercommunalité, lors des transferts de compétences. Elle est composée d'élus municipaux et toutes les communes y sont représentées par un délégué titulaire et un suppléant.

Chaque Conseil Municipal est invité à désigner, par délibération, un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Après débat, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Municipal, désignent comme représentant titulaire Monsieur Philippe VAUGEOIS et comme représentant suppléant Monsieur Michel PENLAE.

VIGILANCE SECHERESSE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un arrêté datant du 14 août 2020 reçu de Monsieur le Préfet de la Manche réglementant les usages de l'eau en vue de la préservation de la ressource en eau dans le département de la Manche et mise en vigilance de l'ensemble du département jusqu'au 31 octobre 2020. Le Département de la Manche est déclaré en état de vigilance « sécheresse ».

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que 2 containers vont être réparés à La Belaisière.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que la situation pandémique que notre pays subit rend difficile l'organisation du repas des anciens.

Après débat et afin de préserver au mieux la santé des personnes fragiles, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décident d'annuler cette manifestation.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réunion d'information avec ENEDIS le vendredi 25 septembre à 10 h à la Mairie.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le mardi 6 octobre 2020 à 20 h 15.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 53.